



Assemblée générale

Soixante-treizième session

Documents officiels

Distr. générale
5 octobre 2018
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 1^{re} séance

Tenue au Siège, à New York, jeudi 4 octobre 2018, à 10 heures

Président : M. Skinner-Klée Arenales (Guatemala)

Sommaire

Point 5 de l'ordre du jour : Élection des bureaux des grandes commissions

Déclaration du Président

Organisation des travaux

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 5 de l'ordre du jour : Élection des bureaux des grandes commissions

1. **Le Président** dit que la candidature de M. Remaoun (Algérie) à la vice-présidence a été présentée par les États d'Afrique.

2. *M. Remaoun (Algérie) est élu Vice-Président par acclamation.*

Déclaration du Président

3. **Le Président** annonce que la liste des questions renvoyées à la Commission a été publiée sous la cote [A/C.2/73/1](#) et indique à la Commission la façon dont les divers points de l'ordre du jour seront répartis entre les membres du Bureau.

4. Le Président appelle l'attention sur les orientations données par l'Assemblée générale, dans le rapport de son Bureau ([A/73/250](#)), sur l'organisation des travaux des grandes commissions. Les séances commenceront à 10 et 15 heures précises. S'il n'y a que peu ou pas d'orateurs inscrits pour une séance donnée, la séance sera annulée ou écourtée pour que les services de conférence puissent être affectés à d'autres tâches. Il importe que la Commission utilise au mieux le temps limité dont elle dispose. Il est rappelé aux délégations que l'Assemblée générale a décidé de poursuivre la pratique consistant à lever l'obligation de quorum exigeant la présence d'un quart au moins des membres pour que la présidence d'une grande commission puisse déclarer ouverte une séance plénière et permettre le déroulement du débat.

5. La liste des orateurs pour le débat général de la Commission ainsi que celle indiquant les orateurs pour chaque point de l'ordre du jour qui lui est renvoyé est ouverte. Les délégations sont invitées à s'inscrire le plus tôt possible afin de permettre à la Commission d'organiser plus efficacement ses travaux. Si une délégation n'est pas présente dans la salle lorsque son tour arrive, elle sera automatiquement renvoyée à la fin de la liste, à moins qu'elle ne se soit arrangée avec une autre délégation pour permuter avec elle.

6. Rappelant que l'Assemblée générale a décidé de maintenir le temps de parole en vigueur, à savoir, durant le débat général, sept minutes pour les États Membres et 10 minutes pour les délégations prenant la parole au nom d'un groupe d'États (cinq et sept minutes respectivement au cours des débats portant sur un point de l'ordre du jour), le Président engage les orateurs à s'en tenir aux points saillants de leur déclaration, dont ils sont invités à fournir le texte complet au personnel

de conférence aux fins de sa diffusion électronique sur le portail PaperSmart. Les présentations de rapports du Secrétariat doivent être limitées à 10 minutes ; les représentants de celui-ci et des institutions spécialisées, fonds et programmes doivent se concentrer sur les questions qu'ils jugent prioritaires.

7. Conformément aux décisions antérieures de l'Assemblée générale et à la pratique établie par la Commission, les explications de vote seront limitées à cinq minutes, les délégations ayant le droit d'exercer deux fois leur droit de réponse par point de l'ordre du jour, à raison de cinq, puis trois minutes respectivement, et les motions d'ordre étant limitées à trois minutes. Le Président considère que la Commission souhaite respecter ces temps de parole.

8. *Il en est ainsi décidé.*

Organisation des travaux (A/C.2/73/L.1)

9. **Le Président** invite la Commission à examiner le projet de programme de travail figurant dans le document [A/C.2/73/L.1](#). Il appelle l'attention sur plusieurs modifications apportées au libellé du document et sur l'inscription au programme de travail d'une nouvelle question subsidiaire intitulée « Le rôle de la communauté internationale dans la prévention des risques radiologiques en Asie centrale ». Rappelant les directives adoptées par l'Assemblée générale dans sa décision [65/530](#) sur l'amélioration des méthodes de travail de la Commission, il indique que le Bureau fixera de multiples délais impératifs pour le dépôt des projets de résolution, auxquels la Commission devra strictement se conformer. Toute demande d'extension d'un délai soumise avant l'expiration de celui-ci sera examinée au cas par cas, étant entendu qu'il faut au Secrétariat 48 heures minimum pour traiter et publier les documents dans toutes les langues avant la date fixée pour leur examen officiel.

10. Conformément à la décision [65/530](#) de l'Assemblée générale, les projets de résolution doivent être concis, pointus et concrets. Il convient de réduire le plus possible le nombre d'alinéas du préambule et d'assortir les projets, chaque fois qu'il est possible, de renvois aux sources dans la langue concernée. Les personnes chargées de la coordination des consultations informelles, qui ont presque toutes été désignées, sont instamment priées de tout mettre en œuvre pour mener à bien les négociations dans les temps pour que la Commission puisse se prononcer sur les projets de résolution aux dates fixées.

11. Conformément à la pratique observée lors de ses sessions antérieures, la Commission tiendra avec le Conseil économique et social, le 10 octobre 2018, une

séance conjointe sur le thème « L'économie circulaire en pratique ». Le Bureau propose de consacrer des manifestations parallèles aux thèmes suivants : « Infrastructures et développement durable : investir au profit des femmes et des filles », le 16 octobre 2018, et « Vulnérabilité liée à l'endettement dans les marchés émergents et les pays en développement », le 23 octobre 2018. L'interprétation ne sera assurée pour ces manifestations que si les services correspondants sont disponibles.

12. Le débat général, qui commencera le 8 octobre, sera précédé d'un discours de M. Homi Kharas, Vice-Président et Directeur par intérim du Programme Économie mondiale et développement de la Brookings Institution.

13. La Commission devrait achever ses travaux au plus tard le 29 novembre 2018, date après laquelle ses rapports ne pourraient plus être traités et diffusés à temps pour que l'Assemblée générale les examine avant qu'elle ne suspende la session en décembre. Tous les projets de résolution ayant des incidences financières devront être déposés auprès de la Cinquième Commission au plus tard le 1^{er} décembre.

14. Le Président croit comprendre que la Commission souhaite approuver l'organisation des travaux décrite dans le document [A/C.2/73/L.1](#), tel qu'oralement révisé.

15. *Il en est ainsi décidé.*

16. **Le Président** croit comprendre que la Commission souhaite prendre note du document [A/C.2/73/L.1/Add.1/Rev.1](#), qui porte sur l'état de la documentation de la session.

17. *Il en est ainsi décidé.*

18. **Le Président** rappelle que, conformément à la résolution [72/313](#) de l'Assemblée générale concernant la revitalisation de ses travaux, chaque grande commission est priée de faire des propositions en vue de n'examiner certaines questions que tous les deux ou trois ans et d'en regrouper ou d'en supprimer d'autres. Dans ladite résolution, l'Assemblée prie également la présidence de formuler, à l'issue de consultations avec tous les États Membres, des propositions visant à combler les lacunes et à éliminer les doubles emplois qu'il y aurait dans son ordre du jour en ce qui concerne le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Chaque grande commission est priée d'approfondir la réflexion sur ses méthodes de travail au début de chaque session et, en sa qualité de président de la Deuxième Commission, le Président a lui-même été invité à informer le Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale des meilleures pratiques et enseignements tirés de

l'expérience qu'il a pu recenser, afin d'améliorer les méthodes de travail.

La séance est levée à 10 h 45.